

**Zeitschrift:** Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

**Herausgeber:** Staatskanzlei des Kantons Bern

**Band:** - (1996)

**Heft:** [2]: Rapport de gestion : rapport

**Vorwort:** Avant-propos de la présidence : 1966 - préparer l'avenir

**Autor:** Lauri

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 02.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## **Avant-propos de la présidence 1996 – Préparer l'avenir**

En 1996, le Conseil-exécutif s'est mis en devoir d'améliorer les conditions générales favorisant le progrès économique et social dans le canton de Berne malgré les ressources très limitées dont il dispose. Il lui fallait en effet poursuivre parallèlement la consolidation des finances cantonales engagée dans le cadre du programme «Assainissement des finances 1999». Cette tâche fut particulièrement ardue, l'économie suisse étant en stagnation depuis six ans.

Nous avons réussi, malgré quelques divergences d'intérêts, à faire avancer ou àachever plusieurs projets importants pour l'avenir du canton. Les cinq exemples suivants sont autant de réponses aux difficultés économiques qui ne cessent de croître:

- les nouvelles bases légales concernant l'Université et les hautes écoles spécialisées;
- l'engagement en faveur du site d'implantation économique de Berne au niveau de la législation ainsi qu'au niveau de l'encouragement au dialogue entre le Conseil-exécutif et les milieux économiques;
- les vastes travaux préliminaires du projet Expo 2001 et les efforts consacrés à la NLFA du Lötschberg;
- la définition des stratégies du canton en tant que propriétaire dans les participations majoritaires;
- l'amélioration des rapports entre le canton et les communes comme condition d'une meilleure exécution des tâches publiques;
- le développement des instruments et des processus de conduite du Conseil-exécutif.

Le Conseil-exécutif a consacré une grande partie de son activité au redressement des finances cantonales. L'adoption du plan de mesures «Assainissement des finances 1999» par le Grand Conseil en décembre dernier est une étape capitale du processus car le canton y a vu le signal indiquant clairement à tous la volonté d'assainir son budget. Le Conseil-exécutif a d'ailleurs délibérément employé le terme «assainir» au lieu d'«économiser» parce que s'il s'attaque en priorité aux dépenses, il prévoit également des mesures concernant les recettes et l'organisation de l'admini-

nistration. C'est en outre bien plus qu'une simple enveloppe formelle pour un mandat constitutionnel qui engage à rétablir l'équilibre budgétaire à moyen terme. Les raisons d'agir au niveau des finances sont en effet beaucoup plus profondes: il s'agit de l'avenir de la population bernoise. Quel environnement économique et social, quels avantages et quelles charges allons-nous léguer aux générations futures? L'égalité des générations est un droit qui exige de nous, dès à présent, le redressement des déséquilibres. L'assainissement des finances est aussi une question d'éthique; il doit être pensé et entrepris pour durer. Enfin, seul un Etat doté d'un budget équilibré à moyen terme peut s'adapter immédiatement à de nouveaux changements. Lors de l'élaboration du programme, le Conseil-exécutif a constamment tenu compte de l'environnement économique, social et politique à l'échelle régionale. Le processus d'assainissement engagé en 1996 se présente donc dans son ensemble comme un programme d'avenir. Les mesures déjà évoquées et celles qui suivront apportent au canton de nouvelles marges de manœuvre tout en lui offrant de belles perspectives.

Le chemin à parcourir est encore long, l'économie bernoise étant loin de couvrir les besoins financiers du service public. Aussi faut-il poursuivre l'effort et prendre d'autres mesures pour obtenir un équilibre complet et durable, grâce auquel le canton de Berne retrouvera sa place centrale parmi les autres cantons de Suisse en matière de politique économique et financière. Toutefois le succès ne saurait être garanti sans un dialogue permanent entre, d'une part, le gouvernement et le Grand Conseil et, d'autre part, le canton et les communes. Autrement dit, dans l'intérêt du canton, il faut dépasser les querelles de partis et les intentions régionalistes pour entamer de véritables débats politiques. Nous espérons donc que les politiques et le peuple y participeront tout au long et au delà de cette législature.

Berne, mars 1997

Le président du Conseil-exécutif: *Lauri*

